

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Rectorat de Paris
Mission interacadémique

PLAN U3M
CONTRAT DE PLAN ETAT RÉGION 2000 - 2006
ILE-DE-FRANCE

Une stratégie pour les bibliothèques en Ile-de-France

Comité stratégique pour les bibliothèques en Ile-de-France
Rapport d'étape

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Chapitre premier : MISSIONS ET TRAVAUX DU COMITÉ.....	4
<i>1.1. Missions et objectifs du comité.....</i>	<i>4</i>
<i>1.2. Composition du comité et évolution.....</i>	<i>5</i>
<i>1.3. Méthode de travail du comité et thèmes abordés en première phase</i>	<i>6</i>
Chapitre 2 : ELÉMENTS DE BILAN	7
<i>2.1. L'offre des bibliothèques de l'enseignement supérieur à Paris et en Ile-de-France fin 2000</i>	<i>7</i>
Une richesse exceptionnelle : le tiers des collections nationales	8
Un patrimoine scientifique de premier ordre	9
Des services insuffisants en nombre et en diversité.....	10
<i>2.2. Les leçons du bilan national des constructions U 2000/XI^{ème} plan.....</i>	<i>13</i>
Chapitre 3 : STRATÉGIE & SCHEMA DE DÉVELOPPEMENT.....	15
<i>Quelle stratégie pour les bibliothèques dans le plan U3M/ Ile-de-France ?.....</i>	<i>15</i>
<i>3.1. Créer des places de lecture pour les étudiants et les chercheurs</i>	<i>15</i>
<i>3.2. Une stratégie centrée sur l'utilisateur et sur les services.....</i>	<i>16</i>
<i>3.3. Associer qualité de services et qualité architecturale.....</i>	<i>17</i>
<i>3.4. Privilégier le fonctionnement en réseau</i>	<i>18</i>
<i>3.5. Maîtriser l'économie à terme du réseau francilien</i>	<i>21</i>
<i>3.6. Une nouvelle dynamique pour les bibliothèques interuniversitaires</i>	<i>23</i>
Chapitre 4 : CONDUITE DES PROJETS : MAÎTRISER LES DÉLAIS ET LES COÛTS	25
<i>4.1. Analyse des risques.....</i>	<i>25</i>
<i>4.2. Proposition de plan d'action</i>	<i>26</i>
Chapitre 5 : ANALYSES D'OPÉRATIONS EN COURS	29
<i>Avancement des projets de bibliothèques inscrits au CPER 2000-2006</i>	<i>30</i>
<i>5.1. Académie de Paris.....</i>	<i>30</i>
<i>5.2. Académies de Créteil et de Versailles.....</i>	<i>31</i>
<i>Analyses de projets de bibliothèques.....</i>	<i>32</i>

5.3. Bibliothèque Sainte Barbe	32
5.4. Bibliothèques du Pôle Langues et Civilisations du monde	38
5.5. Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.....	42
Conclusion : TRAVAUX DU COMITÉ EN SECONDE PHASE	46

Chapitre premier :

MISSIONS ET TRAVAUX DU COMITÉ

1.1. Missions et objectifs du comité

Le plan U3M de la région Ile-de-France a pour objectifs de développer, rationaliser et moderniser des bibliothèques à beaucoup d'égards exceptionnelles mais aujourd'hui gravement sous valorisées. Avec le concours décisif de la région et des collectivités territoriales, plusieurs opérations immobilières portant sur la construction et la reconversion de locaux vont donc être effectuées au cours des six prochaines années au terme d'un plan d'investissement de plus d'un milliard de francs inscrits au contrat de plan Etat – Région 2000/2006. Dans le même temps, les nouvelles technologies de l'information et de la communication investissent massivement le domaine et conduisent à repenser le rôle des bibliothèques. Cette situation offre une opportunité exceptionnelle de rénover en profondeur le réseau documentaire de l'Ile-de-France et de donner une dynamique nouvelle aux bibliothèques universitaires et interuniversitaires pour les étudiants et les chercheurs.

A ce titre la mise en œuvre d'un schéma d'ensemble garantissant une mise en cohérence du réseau documentaire autant sur le plan scientifique que technique est apparue indispensable à l'ensemble des partenaires. Placé sous l'autorité du recteur de Paris, en tant que président du comité inter académique des recteurs d'Ile-de-France, le *Comité Stratégique des Bibliothèques d'Ile-de-France* est chargé d'élaborer ce schéma des bibliothèques : grands objectifs du réseau documentaire, complémentarité des équipements, orientations scientifiques (enseignement, recherche), recommandations sur les évolutions souhaitables du cadre institutionnel. Le comité sera appelé à suivre la coordination des opérations, en veillant à l'articulation de la programmation avec les orientations définies comme avec les évolutions en cours dans le domaine de l'information et de la communication. *L'ensemble de ce dispositif a été validé par le Ministre le 23 octobre.*

Le présent document répond à la demande du Ministre qui souhaite disposer dès la fin de l'année 2000 d'un premier rapport d'étape assorti de propositions. Après

un bilan de la situation des bibliothèques universitaires en Ile-de-France et du plan Universités 2000 (chapitre 2), le comité propose de premières orientations de stratégie générale (chapitre 3) et des suggestions sur la conduite des projets (chapitre 4). Les propositions sur les opérations considérées comme urgentes et structurantes pour l'aménagement universitaire (bibliothèque du Collège Sainte Barbe ainsi que l'ensemble documentaire du pôle Langues et Civilisations du monde) figurent au chapitre 5. A l'origine non inscrit dans les opérations U3M, le projet de rénovation de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet devait également faire l'objet d'une première expertise qui a été également jointe à ce chapitre. En conclusion le comité fait des propositions pour la poursuite de ses travaux en seconde phase.

1.2. Composition du comité et évolution

Présidé par Daniel Renoult, le comité stratégique est composé de Simone Blanc, inspecteur des bibliothèques à la Ville de Paris, Véronique Chabbert, chargée de mission à la mission inter académique, Emmanuel Fraisse, professeur à l'université de Cergy Pontoise, Maurice Garden, professeur des universités, Huguette Haugades, chef de la mission inter académique, Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques, Georges Molinié, président de l'université Paris IV, Didier Mulet, sous directeur chargé de l'enseignement supérieur à la Ville de Paris, Bernard Raoult, président d'EduFrance.

Il faut rappeler le *caractère limité de cette première phase*, essentiellement concentrée sur le bilan de la situation actuelle et de premières propositions sur la stratégie générale. Il va de soi que ces réflexions doivent être poursuivies, approfondies et continuer d'être concertées.

Pour la seconde phase des travaux dont le programme figure en conclusion (p.46) il est donc indispensable d'élargir la composition du comité en associant davantage les académies de Créteil et de Versailles ainsi que la région Ile-de-France, très engagée dans les projets de bibliothèques.

1.3. Méthode de travail du comité et thèmes abordés en première phase

Après une première réunion préparatoire avec le recteur destinée à arrêter l'organisation et la méthode des travaux de première phase, le comité stratégique a tenu huit séances du 26 octobre au 21 décembre 2000. Ces réunions ont été réparties entre travail thématique sur la stratégie à proposer et des auditions centrées sur les projets cités. Ont été traités sous forme d'exposés puis de discussion les thèmes suivants : situation et perspectives des bibliothèques universitaires franciliennes fin 2000 (*Cl. Jolly*), accueil et services aux utilisateurs (*B. Raoult*), bibliothèques de recherche à Paris (*M. Garden*), définition et missions d'une bibliothèque étudiante (*E. Fraisse*), les bibliothèques universitaires françaises dans le nouveau contexte technologiques (*D. Renoult*), le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris (*S. Blanc*), le bilan national des constructions de bibliothèques dans le plan U2000 (*M.F. Bisbrouck*), les projets de réseaux à hauts débits en Ile-de-France (*A. Dubrulle* et *M. Pouchain*).

Toutes les réunions ont fait l'objet de compte rendus comportant le texte de l'exposé et le résumé des débats. Outre les participants, ces compte rendus ont été diffusés aux recteurs ainsi qu'aux administrations centrales (DES, DPD).

Centrés sur les orientations générales des programmes de bibliothèques franciliennes (enseignement, recherche, mise en réseau) et les opérations désignées comme urgentes par le ministère, les travaux du comité stratégique ont principalement porté en première phase sur Paris et le secteur des lettres, sciences humaines et sciences sociales. Ils ont naturellement vocation à s'élargir au cours de la seconde phase (cf. propositions en conclusion page 43).

Chapitre 2 :

ÉLÉMENTS DE BILAN

Depuis le rapport Miquel en 1989, les bibliothèques universitaires françaises se sont à l'évidence développées et modernisées mais la situation de l'Ile-de-France reste caractérisée par une mauvaise qualité de services en dépit de la richesse extraordinaire des collections. L'analyse de la situation des bibliothèques a fait régulièrement l'objet de rapports¹. L'objet du présent chapitre est de présenter une synthèse récente sur la situation francilienne, complétée par le bilan des opérations conduites dans le plan Universités 2000 dont U3M est la prolongation.

2.1. L'offre des bibliothèques de l'enseignement supérieur à Paris et en Ile-de-France fin 2000

Le poids de l'histoire et une tradition centralisatrice expliquent sans doute l'exceptionnelle richesse des collections documentaires au service de l'enseignement supérieur et de la recherche à Paris et en Ile-de-France. Pour autant, cette grande richesse est elle-même particulièrement mal valorisée et la médiocre qualité des services rendus aux usagers est souvent à l'origine de l'insatisfaction générale dont se font l'écho – pour des raisons différentes – tant les étudiants de premier cycle que les chercheurs.

Cette situation paradoxale, suivant laquelle l'abondance coexiste avec l'insatisfaction mérite d'être analysée. Des remèdes devront être prescrits pour que la documentation pour la formation et la recherche en Ile-de-France cesse d'être en retrait par rapport aux ambitions scientifiques et universitaires d'une grande métropole européenne.

¹ Le plus complet et le plus récent sur la situation française étant le rapport Lachenaud : *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Les rapports du Sénat, N°59, 1998 – 1999.

Une richesse exceptionnelle : le tiers des collections nationales

Paris et l'Île de-France concentrent des collections documentaires d'une densité inégalée sur le territoire :

– alors que la région compte le quart des étudiants français, les seules bibliothèques interuniversitaires et universitaires *stricto sensu* représentent près du tiers des collections universitaires avec 10 millions de monographies, 180.000 titres de périodiques (morts ou vivants) et 250.000 thèses.

à ces importantes collections, il convient d'ajouter

- les fonds des bibliothèques de diverses composantes (U.F.R., instituts, laboratoires). Pour être parfois mal connus et souvent difficiles d'accès, ceux-ci n'en représentent pas moins un capital scientifique de grande valeur qu'on peut évaluer entre 3 et 4 millions de volumes.

– les collections des grands établissements dont le cumul se chiffre à plus de 2,6 millions de volumes,

- celles des grands organismes de recherche comme le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'INED, etc. placés sous la tutelle du Ministère de la Recherche².

– le ministère de la Culture a sous sa tutelle plusieurs grandes bibliothèques, au premier rang desquelles se trouvent la B.N.F. (plus de 10 millions de volumes) et la B.P.I. (400.000 volumes en accès direct).

– d'autres départements ministériels entretiennent d'importantes bibliothèques, aussi diverses que celles de l'École polytechnique, de la Cité des sciences et de l'industrie (La Villette), de l'INAPG, du Conseil d'État, de la Cour des comptes ou de la Cour de cassation.

– Les collectivités territoriales mettent également à la disposition du plus grand nombre de multiples collections. Les bibliothèques de la Ville de Paris (58 bibliothèques de prêt et 6 bibliothèques spécialisées) comptent environ 4,5 millions de volumes.

– enfin, de nombreuses institutions de droit privé (chambres de commerce, sociétés savantes, ordres divers) disposent également de bibliothèques plus ou moins accessibles.

² Il n'existe pas de données statistiques d'ensemble pour ces bibliothèques scientifiques. A titre indicatif on peut rappeler que l'enquête menée en 1995 pour le seul département SHS du CNRS donnait un chiffre de 2,2 millions d'ouvrages et 27 000 titres de périodiques vivants.

Ainsi, qu'on se limite au strict périmètre de l'enseignement supérieur ou que l'on prenne en compte l'ensemble des ressources, l'Ile-de-France présente une concentration inégalée de richesses documentaires qu'aucune autre région française n'est en situation d'approcher. C'est bien entendu à Paris même que sont regroupées la plupart des collections : s'agissant des seules B.U. et B.I.U., Paris abrite les deux tiers des collections de la région.

Un patrimoine scientifique de premier ordre

La concentration des collections en Ile-de-France est également remarquable sur le plan de la qualité des contenus, qui se décline principalement sous deux aspects :

Des collections patrimoniales.

a) C'est en Ile-de-France et pour l'essentiel à Paris que se sont accumulées au fil du temps les plus grandes richesses. Aux collections de la Bibliothèque nationale de France, désormais plus accessibles, s'ajoutent celles des grandes bibliothèques interuniversitaires parisiennes au premier rang desquelles se trouvent la Sorbonne, Sainte-Geneviève, Cujas et la bibliothèque de médecine. Ces bibliothèques de l'enseignement supérieur conservent des fonds anciens, rares et précieux d'un grand intérêt sur le plan scientifique. Les fonds antérieurs à 1810 sont évalués à 365.000 ouvrages, auxquels s'ajoutent environ trois fois plus d'ouvrages du XIXe siècle. De nombreuses bibliothèques de grands établissements (Mazarine, Institut, Muséum et Musée de l'homme, Académie de médecine, C.N.A.M., etc.) comptent également plusieurs centaines de milliers de volumes anciens, dont 200.000 du XVe au XVIIIe siècles. Au total, les bibliothèques relevant à Paris de l'enseignement supérieur conservent plus de documents patrimoniaux que toutes les autres B.U. hors Ile-de-France.

Des collections de recherche.

Aux côtés des collections patrimoniales qui intéressent au premier chef les historiens et, d'une façon générale, le secteur des lettres et des sciences humaines, on notera également l'importance des fonds de recherche spécialisés :

– les achats de documents étrangers y sont sensiblement plus développés qu'ailleurs. Les B.I.U. et les B.U. d'Ile-de-France acquièrent 43,4 % des ouvrages

étrangers et 38,9 % des périodiques étrangers acquis par l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises.

– 16 bibliothèques d'Ile-de-France abritent, en totalité ou en partie, un CADIST (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) dans une discipline contre 11 dans les autres régions.

les multiples bibliothèques de composantes (UFR, centres de recherche), sur lesquelles on ne dispose guère de données suffisamment précises, contiennent elles aussi, pour l'essentiel, des collections de recherche.

Des services insuffisants en nombre et en diversité

La richesse des ressources à Paris et en Ile-de-France n'a d'égale que la médiocrité de leur mise en valeur et des services offerts aux usagers quels que soient par ailleurs les mérites et les compétences des personnels. Parmi les critiques exprimées, on a pu entendre qu'à Paris il y avait des collections et pas de services alors qu'en province il y avait des services et pas de collections.

L'insuffisante qualité de services revêt plusieurs formes :

Le grave déficit en places de travail.

Avec moins de 12.500 places de travail dans les B.I.U. et B.U. de Paris, 11.500 en périphérie, l'insuffisance des capacités d'accueil est manifeste, d'autant plus que la plupart de ces places présentent peu de confort. L'ouverture de la B.N.F. (environ 1500 places réservables en rez-de-jardin pour les chercheurs, et 1.800 places accessibles à tous les étudiants en haut-de-jardin) et de la B.P.I. (1.800 places), dont les salles « tous publics » sont fréquentées à 80 % par des étudiants, ont permis de rendre moins tendu un dispositif au bord de la rupture. Il reste que perdurent des files d'attente importantes (notamment à Sainte-Geneviève), des conditions de travail parfois inadmissibles (lecteurs assis par terre dans les bibliothèques du centre de Paris), ou des décisions de *numerus clausus* imposées ces dernières années (Cujas, Sorbonne) pour cause de saturation des espaces.

La situation est cependant assez disparate selon les niveaux d'études ou les secteurs disciplinaires. On distinguera à cet égard les trois cas de figure qui paraissent les plus critiques :

- à l'exception des universités de Paris 8, Paris 11 et Cergy-Pontoise, le réseau des bibliothèques de la petite et de la grande couronne n'en est encore qu'à mi-chemin. Les autres universités périphériques totalisent aujourd'hui 41.700 m² de bibliothèques pour 102.400 étudiants, soit un ratio de 0,4 m² par étudiant qui se situe très en deçà du ratio national (0,63 m²/étudiant), pourtant déjà sensiblement insuffisant.

- à Paris, les étudiants de premier cycle et de licence ne disposent que de 6.000 places de lecture en bibliothèques universitaires, soit une place pour 19 étudiants (contre 1 place pour 15 au plan national). De ce fait, cette population d'une part, se déporte sur d'autres bibliothèques qu'elle plébiscite à juste titre (B.P.I., haut-de-jardin de la B.N.F.), d'autre part, « cannibalise » les espaces de travail dévolus en principe aux chercheurs qui, par une réaction en chaîne, ne bénéficient plus de conditions de travail convenables.

Enfin, c'est dans le secteur dit tertiaire (lettres, langues, sciences humaines, droit, économie) que les manques sont les plus patents. Avec seulement une place de travail pour 25 étudiants dans un secteur où un commerce durable et patient avec la documentation est indispensable, le constat est très préoccupant. La situation de la bibliothèque des lettres de Paris 7 (600 m² pour 11.000 étudiants) en est l'illustration caricaturale.

La très faible part du libre accès aux collections.

Alors que l'accès direct est considéré depuis déjà de longues années comme la condition élémentaire de mise à disposition des ressources documentaires, le retard en ce domaine est gigantesque à Paris. Cela s'explique aisément : tandis que les collections parisiennes sont nettement plus riches qu'ailleurs (voir § 1), les surfaces dévolues aux bibliothèques y sont en revanche beaucoup plus contraintes. Si Paris comprend 14 % de la population universitaire, les surfaces de bibliothèques dans la capitale représentent moins de 12 % des surfaces des B.U.

En définitive, alors que, grâce au plan U2000, le taux national de collections en libre accès est passé en 10 ans de 20 à 35 % (ce qui reste insuffisant), le pourcentage à Paris (hors Jussieu) est de 9 % et se situe pour les B.I.U. entre 1 % et 4 % .

Il en résulte :

- d'une part, que la plupart des collections parisiennes sont conservées, souvent dans de très mauvaises conditions, dans des magasins généralement non accessibles aux lecteurs,
- d'autre part, que les espaces de consultation sont réduits à la portion congrue.

Une modernisation en retard.

L'ampleur des collections couplée à l'insuffisance des bâtiments explique pour une large part le retard pris en termes de modernisation. Pour une autre part le déficit en personnel technique (bibliothécaires adjoints spécialisés), plus accentué en Ile-de-France que dans les autres régions est aussi responsable de cette lenteur relative. Aujourd'hui seule une fraction des catalogues (un peu plus de 2 millions de notices³) a pu faire l'objet d'opérations de rétroconversion (ou numérisation) : alors que les principaux catalogues de la B.N.F. sont consultables à distance via Internet, une grande partie des richesses bibliographiques franciliennes des B.I.U. n'est signalée que dans des outils locaux. Par ailleurs, le nombre de postes de travail informatiques en accès libre reste notablement insuffisant : si la plupart des sites sont désormais câblés, le manque d'espace constitue le principal facteur du retard observé.

Tous ces handicaps sont en outre aggravés par l'attractivité de la métropole parisienne. En dépit d'horaires et de périodes d'ouverture généralement plus larges qu'ailleurs (57 heures par semaine contre 55 heures en moyenne nationale), les bibliothèques universitaires franciliennes et notamment parisiennes sont les plus saturées.

Ces difficultés se cumulent avec des bâtiments peu fonctionnels et défectueux en termes de sécurité.

Si l'on excepte les bibliothèques construites ou aménagées essentiellement dans la grande couronne, au cours de la dernière décennie, la plupart des bâtiments de bibliothèques d'Ile-de-France présentent de graves insuffisances en termes de fonctionnalité et de sécurité. C'est particulièrement flagrant à Paris et dans les B.I.U. Cette situation préoccupante obligera à engager tôt ou tard des travaux

³ . 2.083.000 notices correspondant pour l'essentiel à une partie des fonds CADIST.

lourds qui se traduiront inmanquablement par des fermetures qui pèseront sur le réseau.

2.2. Les leçons du bilan national des constructions U 2000/XI^{ème} plan.

Le bilan national des nouvelles constructions de bibliothèques réalisées dans le cadre du plan U2000 et du XI^{ème} plan a été dressé par un groupe de travail réuni par la direction de l'enseignement supérieur en 1998 – 1999. Portant sur l'analyse détaillée de 30 bâtiments suivis depuis l'élaboration du programme jusqu'à la mise en service, le rapport de ce groupe va faire l'objet d'une publication début janvier 2001.⁴ Les grandes lignes de ses conclusions peuvent permettre de tirer des leçons pour la conduite des opérations d'U3M qui s'inscrivent dans la suite des opérations U2000.

Les leçons positives d'un plan d'envergure :

Rappelons qu'au plan national 350 000 m² de bibliothèques représentant 100 bâtiments nouveaux ont été construits de 1992 à 2000

- Le succès de ces bibliothèques nouvelles est mesurable par un accroissement de la fréquentation de 50% à population égale,
- La mise en libre accès des collections a été plébiscitée par les étudiants. Elle a porté sur de vastes collections.
- Pour les universités rénovées l'augmentation des places de travail a permis de faire passer le nombre de places par étudiants à 1 pour 11 (contre 1 pour 15 en moyenne nationale en 2000 et 1 pour 18 en 1988).
- Dans de nombreux cas la qualité de l'architecture a transformé le cadre de travail des étudiants et des enseignants,
- La plupart des nouveaux bâtiments ont permis une meilleure intégration de la bibliothèques dans l'université.

Principales difficultés rencontrées.

⁴ Bisbrouck, M. F. *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments, 1992 – 2000*. Paris : la Documentation française.

- Dans un certain nombre de cas le sous dimensionnement des espaces nécessaires a pu atteindre 50% des besoins (espaces publics, espaces professionnels). Cette situation résulte notamment de la sous estimation des collections à intégrer à la bibliothèque (collections d'UFR ou de laboratoires de recherche), ou de réduction des programmes en raison des contraintes budgétaires,
- L'abus des surfaces vitrées a généré des problèmes de climatisation, d'entretien, d'occultation, d'étanchéité,
- L'insertion des nouvelles technologies a été trop peu prise en compte dans la conception générale des bibliothèques⁵,
- L'insuffisance des évaluations budgétaires en matière de mobilier et d'équipement,
- Le faible nombre des emplois qualifiés contraste avec la complexité de gestion des bâtiments (informatique notamment),
- Dans nombre de cas la concertation et le dialogue entre les divers partenaires du projet et la maîtrise d'ouvrage ont été jugés insuffisants.

⁵ Moins de 5% des places peuvent être équipées de postes informatiques.

Chapitre 3 :

STRATÉGIE & SCHEMA DE DÉVELOPPEMENT

Quelle stratégie pour les bibliothèques dans le plan U3M/ Ile-de-France ?

En s'appuyant sur la logique des sites universitaires définis dans U3M, il s'agit de consolider et développer un réseau de bibliothèques cohérent (sciences, lettres & sciences humaines) tant sur le plan des disciplines, des niveaux, que des ressources numériques.

Le schéma de développement proposé se décline en cinq axes stratégiques :

1. *Créer des places de lecture pour les étudiants et pour les chercheurs,*
2. *Centrer la stratégie sur l'utilisateur et donc sur les services,*
3. *Associer qualité de services et qualité architecturale*
4. *Privilégier le fonctionnement en réseau,*
5. *Maîtriser l'économie du réseau francilien, c'est à dire prévoir les coûts de fonctionnement à la cible tant des services que des bâtiments, privilégier les dépenses scientifiques, développer une logique de services interacadémiques,*

Cette stratégie suppose de donner une nouvelle dynamique à l'ensemble des bibliothèques interuniversitaires franciliennes.

Elle devra aboutir à rendre plus lisible le réseau pour l'ensemble des usagers en particulier les étudiants, enseignants, chercheurs franciliens mais aussi étrangers.

3.1. Créer des places de lecture pour les étudiants et les chercheurs

Comme on l'a vu dans le chapitre consacré au bilan le nombre de places disponibles par étudiants est très inférieur en Ile-de-France à la moyenne française, en particulier en lettres, sciences humaines et sociales. Traduit en termes de places nouvelles l'objectif du contrat de plan Etat Région 2000/2006 est de créer au moins 7000⁶ places nouvelles pour les étudiants soit une augmentation du tiers de la capacité d'accueil.

⁶ Ce chiffre reste à consolider, compte tenu de l'absence d'évaluation de certains programmes (cf. chapitre 5 pages 29 à 31).

Par voie de conséquence la capacité d'accueil des grandes bibliothèques interuniversitaires Cujas et la Sorbonne pourra être utilement réorientée prioritairement en direction des besoins des enseignants, chercheurs et étudiants de troisième cycle.

3.2. Une stratégie centrée sur l'utilisateur et sur les services

Pendant de nombreuses années, les bibliothèques franciliennes ont principalement fondé leur stratégie sur la richesse de leurs collections. Cette dimension demeurera dans l'avenir un élément fort de la politique scientifique en particulier pour les bibliothèques interuniversitaires qui disposent pour la recherche de ressources irremplaçables, mais il ne peut plus être le seul. Au fil du temps en effet il est apparu de plus en plus clairement qu'aucune de ces bibliothèques ne pouvait prétendre être autosuffisante, c'est à dire pouvoir satisfaire à elle seule les besoins de l'enseignement et de la recherche dans une discipline donnée. Depuis une cinquantaine d'années, la croissance des publications au plan mondial a accentué ces limites pour les collections courantes.

Plus récemment, le développement de la documentation numérique, et d'une manière générale l'évolution des méthodes de travail universitaires appellent le renforcement de stratégies moins fondées sur la propriété et la présence physique des collections que sur la connaissance qualifiée des ressources disponibles en général et davantage centrées sur les services rendus.

Le réseau francilien doit se concevoir sur la notion de collections réparties et sur la qualité des services en s'appuyant sur l'identité des sites universitaires.

Cette stratégie générale de priorité aux services commence pour chaque bibliothèque par une analyse raisonnée des besoins de chaque site universitaire. Mais pour tous les sites, un certain nombre de priorités nationales réaffirmées avec constance par le Ministère de l'Education nationale, s'imposent d'emblée :

- 1. Privilégier le libre accès pour toutes les constructions nouvelles,*
- 2. Prévoir dès la conception une large amplitude d'ouverture (au moins 60 heures hebdomadaires),*

3. Développer les mécanismes d'orientation des usagers et d'échanges de services entre bibliothèques,

A ces trois priorités qui s'imposent pour les nouveaux programmes de bibliothèques s'ajoutera la nécessité de coordonner au moins par grandes zones les jours et horaires d'ouverture entre les bibliothèques franciliennes quelle que soit leur tutelle.

3.3. Associer qualité de services et qualité architecturale

La bibliothèque témoigne de l'identité de l'université. Dans un certain nombre de projets cet aspect identitaire est fortement valorisé. Attestant la pérennité et la dignité de l'institution, la bibliothèque est aussi un des hauts lieux de l'organisation de la connaissance. De plus la bibliothèque tient une place prépondérante dans la vie des étudiants et des chercheurs : c'est un lieu d'études mais aussi de convivialité.

Dans un contexte où l'accent va être mis sur l'ouverture des bibliothèques et la priorité à leurs fonctions de service, les nouveaux bâtiments devront donc répondre à la diversité des usages et des comportements de ses utilisateurs français ou étrangers.

Dans cet esprit l'architecture garantira, traduira et facilitera notamment :

- la fonctionnalité liée à la taille, la répartition et l'articulation des espaces permettant la flexibilité tout en favorisant la compacité,
- la lisibilité de l'établissement à l'extérieur et la lisibilité de ses espaces à l'intérieur grâce à la transparence, la fluidité, et la mise en valeur de la signalétique,
- des éléments de confort de travail : confort dans le dimensionnement des places de lecture prévoyant l'usage de l'informatique et du multimédia, confort acoustique apporté par le choix des matériaux, confort visuel privilégiant l'éclairage naturel, confort climatique respectant les spécificités propres à la conservation des documents (pas de recours systématique à la climatisation),
- la solidité et l'esthétique des équipements (sols et mobiliers) afin d'en assurer la longévité et l'entretien,
- l'implantation des réseaux : courants forts et courants faibles.

3.4. Privilégier le fonctionnement en réseau

Le fonctionnement en réseau s'impose impérativement à l'ensemble documentaire francilien. L'enjeu est à la fois d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche, de maîtriser l'économie de l'information et enfin de faire face aux défis de l'internationalisation.

Ce fonctionnement en réseau appelle des initiatives de la part du ministère de l'Éducation nationale mais aussi du ministère de la Recherche, du ministère de la Culture et de la Communication, de la Ville de Paris et de la Région Ile de France. Il met en effet en jeu non seulement les bibliothèques universitaires et interuniversitaires mais aussi l'ensemble des autres bibliothèques scientifiques.

3.4.1 Doter chaque projet d'un système d'information

Chaque nouveau programme U3M devra prévoir de doter les bibliothèques d'un système d'information accessible via Internet et donnant accès autant

- aux ressources internes de l'université : il s'agit en particulier des cours dont la publication en ligne ou sous forme de cédéroms se développe, des thèses numérisées⁷ et des rapports de recherche. Du côté des UFR et centres de recherche, il est nécessaire de prévoir d'intégrer l'indexation de ces ressources par les systèmes d'information des bibliothèques,
- qu'aux ressources externes : catalogues collectifs, sommaires de revues, bases de données, périodiques en ligne, etc.

Dans toute la mesure du possible, il faut intégrer dans les cahiers des charges l'accès direct aux services en ligne par les usagers dans l'université ou même à domicile. Les demandes de reproduction par exemple devraient pouvoir être effectuées et payées en ligne.

3.4.2. catalogues collectifs

La participation aux catalogues collectifs (Système universitaire de documentation, Catalogue Collectif de France) doit être systématique. Elle devrait faire obligatoirement partie du cahier des charges des nouveaux projets.

3.4.3. numérisation des catalogues

Le développement du réseau passe par le renforcement du programme pluriannuel de numérisation des catalogues. Le besoin global des bibliothèques universitaires d'Ile-de-France est évalué par la Direction des Enseignements

⁷ Dans des conditions juridiques à préciser et sous réserve de l'accord des auteurs.

Supérieurs à 3.317.000 fiches soit 40 MF. Au rythme actuel de financement il faudrait environ 10 ans pour achever ce programme. Un renforcement est à envisager dès le budget 2002 en privilégiant les opérations nouvelles.

3.4.4. caractères non latins

En ce qui concerne les caractères non latins, la préparation du Pôle « *Langues et civilisations* » et le transfert de la bibliothèque interuniversitaire des Langues Orientales implique la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action permettant leur intégration dans les catalogues collectifs. Cela suppose la mise en place d'un groupe de travail spécialisé avec la Bibliothèque nationale de France dès l'année 2001. L'objectif de ce groupe de travail serait de mettre au point des méthodes de travail communes et de choisir des outils informatiques compatibles permettant d'aboutir à court terme à un catalogue collectif de ces fonds.

3.4.5. périodiques numérisés

D'une manière générale les bibliothèques doivent s'appuyer davantage sur les nouvelles technologies. Une stratégie partagée par l'ensemble des sites, et conforme à un certain nombre de programmes internationaux, pourrait être de privilégier l'usage des périodiques numérisés tant pour améliorer la qualité des services rendus aux lecteurs, que pour une meilleure utilisation des espaces.

L'appel aux périodiques numérisés pourrait associer les ressources :

- de l'édition scientifique qui propose un choix de plus en plus large,
- des programmes associant au plan international des universités qui offrent également un grand éventail de titres (exemple JSTOR⁸),
- de la Bibliothèque nationale de France qui propose gratuitement un fonds de 500 titres sur Internet. Des conventions pourraient être passées avec la B.N.F. permettant si nécessaire de créer des sites miroirs et d'étendre cette collection,
- de programmes complémentaires de numérisation au vu des besoins suscités par les opérations U3M. Plutôt que de se lancer dans des opérations longues et difficiles de répartitions nouvelles de fonds documentaires, il serait souvent préférable

⁸ JSTOR : *Journal Storage*, programme de numérisation financé avec l'aide de la *Mellon Foundation* et qui consiste à numériser des revues scientifiques en s'appuyant sur les collections de grandes bibliothèques et en accord avec les éditeurs concernés.

d'identifier ici et là les collections dont la reproduction sous forme numérique constituerait un appui pour la création d'un nouvel équipement tout en rendant de nouveaux services aux détenteurs de ces collections.

Une analyse détaillée des besoins des bibliothèques franciliennes permettrait de préciser la définition d'un programme complémentaire de numérisation.

3.4.6. Encourager le développement d'acquisitions groupées de ressources numériques

Le renchérissement permanent des coûts de la documentation auquel s'ajoute pour la documentation étrangère la forte hausse du dollar depuis un an, n'a fait que souligner l'obligation de travailler en réseau à des programmes d'acquisitions concertés. Il est vivement souhaitable que les présidents d'universités, avec le soutien des administrations centrales encouragent les stratégies communes (grands organismes/universités) de regroupements en consortium vis à vis des éditeurs électroniques (périodiques mais aussi bibliographies, œuvres intégrales etc.). Vis à vis de ces grands éditeurs scientifiques, le développement de services utilisant les ressources numériques supposent des négociations financières et juridiques qui impliquent le regroupement des intérêts et des moyens au plan au moins interacadémique entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le consortium Couperin peut être cité comme une initiative particulièrement positive.

3.4.7. Nécessité d'intégrer les bibliothèques dans les réseaux à hauts débits

L'usage intensif des ressources numérisées, la croissance des catalogues collectifs, applications fortement interactives, supposent la disponibilité à court terme de réseaux à large bande passante⁹ accessibles par les établissements d'enseignement supérieur, et en particulier par les bibliothèques. Cet investissement a été jusqu'à présent principalement pensé pour la recherche (calcul scientifique par exemple) davantage que pour la documentation et les bibliothèques, perspective qui est jusqu'à présent insuffisamment prise en compte.

⁹ On parle aujourd'hui de hauts débits de 155 mégabits à 600 mégabits.

A cet égard l'attention des recteurs est appelée sur la nécessité de veiller à la continuité du pilotage au niveau Ile-de-France du dossier « réseau à hauts débits ».

De plus au delà de l'enseignement supérieur, et dans le même esprit de développement des ressources en réseau, l'intégration dans les boucles à haut débit d'institutions relevant d'autres tutelles ministérielles revêt un intérêt stratégique du point de vue des ressources documentaires. On pense en particulier à l'intégration de la Bibliothèque nationale de France, de la Cité des Sciences et de l'Industrie, de l'Institut national de l'audiovisuel, du Musée du Louvre, etc.

3.5. Maîtriser l'économie à terme du réseau francilien

3.5.1. Prévoir les coûts de fonctionnement à la cible

Le succès durable des opérations U3M dépendra en partie de la capacité des administrations à définir *dès 2001* le fonctionnement à terme des nouvelles bibliothèques, et à engager au plus tôt les programmes scientifiques (acquisitions, informatisation et organisation des services). Pour chaque opération il est nécessaire que les concours d'architecture prennent en compte les conséquences des partis pris architecturaux proposés sur les moyens en emplois et en maintenance des équipements.

Dès 2001 le budget de fonctionnement et les emplois à la cible de l'ensemble des projets devront avoir été estimés. C'est un point jugé essentiel par les présidents d'université. Compte tenu de l'ampleur des projets, *la montée en charge des futures bibliothèques doit être prévue dans les esquisses du budget 2002. De même il est indispensable d'intégrer les projets de bibliothèques universitaires inscrits dans le contrat de plan Etat/Région dans le programme pluriannuel IATOS annoncé par le Ministre.*

La maîtrise des budgets de fonctionnement à la cible est tout aussi essentielle que la définition de la programmation des espaces. L'un et l'autre doivent être étroitement associés.

Si l'on veut bien admettre que les dépenses scientifiques - qu'il s'agisse des acquisitions ou des services rendus aux étudiants, enseignants et chercheurs - constituent la priorité des projets de budgets des futures bibliothèques, il faudra être particulièrement attentif aux points suivants :

- faire estimer les coûts de maintenance du bâtiment et des équipements dès la phase de projet,
- optimiser les coûts de fonctionnement de la bibliothèque notamment en emplois en ne pas multipliant pas à l'excès les niveaux et les salles¹⁰,
- concevoir les espaces de telle façon que l'ouverture des bibliothèques puisse se faire au-delà des heures habituelles avec un personnel réduit,
- intégrer dans les projets de budget les contreparties du libre accès : systèmes de contrôle des accès et personnel de sécurité, antivols, budgets de reliure,
- introduire la notion de coût de fonctionnement dans les cahiers des charges des projets dès le concours d'architecture,
- intégrer les dotations aux amortissements dans les estimations de budget de fonctionnement comme le prévoit d'ailleurs le décret financier de 1995.

3.5.2. Budgets informatiques

Compte tenu de l'obsolescence rapide des matériels et des techniques en matière de systèmes informatiques¹¹ et de l'évolution des modes de gestion de l'informatique en général, il serait préférable de privilégier l'obligation de résultats plus que l'obligation de moyens, la location bail plutôt que l'achat, les solutions « clés en main » plutôt que les solutions spécifiques. De même la question de la sous-traitance de certains services informatiques (maintien en condition opérationnelle, maintenance évolutive) devrait être étudiée. On ne peut cependant

¹⁰ La question de l'amplitude d'ouverture des bibliothèques étant jugée majeure, il est par exemple capital que l'extension d'une heure d'ouverture ne signifie pas compte tenu de la complexité des espaces la création de 10 emplois supplémentaires ou davantage.

¹¹ Fin 2000, on sait déjà par exemple qu'en 2005 les microprocesseurs fonctionnant à 10 GHz, dix fois plus puissants et consommant moins d'énergie que les processeurs actuels seront disponibles en grande série et ouvriront la voie à l'utilisation banale de nombreuses applications jugées aujourd'hui trop gourmandes en calcul.

négliger que ces options qui tendent à se généraliser dans le secteur privé sont encore peu pratiquées dans le secteur public en raison des principes de la comptabilité publique : pour l'heure en effet les équipements informatiques sont considérés comme de l'investissement au sens comptable. Les solutions évoquées supposent en effet que ces équipements soient au contraire imputés sur le budget de fonctionnement, toujours au sens comptable, et ceci sur une base pluri annuelle.

3.6. Une nouvelle dynamique pour les bibliothèques interuniversitaires

Une des spécificités de la région Ile-de-France, on l'a vu lors du bilan (chapitre 2) est que les bibliothèques interuniversitaires occupent une place essentielle de par la taille, l'ancienneté et souvent la spécialisation de leurs collections (droit, médecine, pharmacie, histoire contemporaine, etc.). De ce point de vue elles peuvent jouer un rôle d'équilibre dans l'architecture générale du réseau documentaire.

Cette dimension implique que soit clarifié le rôle de chacune d'entre elle. La création de nouvelles capacités d'accueil pour les étudiants dans les services communs de la documentation devrait permettre simultanément de confirmer la vocation recherche des B.I.U. en même temps que leur rôle de services interuniversitaires au sens fonctionnel, c'est à dire orientées vers des missions et des objectifs interacadémiques.

Cet effort de définition précise des identités des B.I.U., déclinant les spécialités, les missions et les services devrait permettre de mieux orienter les publics et d'organiser le réseau. Il concerne l'ensemble de ces bibliothèques, et doit être vu sous la durée globale d'U3M.

Le développement d'une logique de services et de réseau interacadémique concernant les B.I.U. peut notamment s'appuyer sur trois outils disponibles :

- *Le Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur*, centre de stockage installé à Bussy Saint Georges dans l'académie de Créteil,
- *Le Système Universitaire de Documentation*, catalogue collectif des bibliothèques universitaires,

- Le *Catalogue Collectif de France* qui permettra à partir de janvier 2001 l'interconnexion avec les bibliothèques dépendant d'autres départements ministériels.

Donner une nouvelle dynamique aux bibliothèques interuniversitaires franciliennes signifie aussi que l'on réduise simultanément les problèmes de stockage des collections. Cela suppose plusieurs actions conjointes :

La programmation de nouveaux espaces de stockage (un des aspects de la rénovation de Ste Barbe),

L'utilisation plus intensive du CTLES, notamment pour la période 2001-2006,

Une politique de conservation des exemplaires papiers des collections concertée entre l'ensemble des universités d'Ile-de-France, et conçue en liaison avec la BnF,

Le recours à la numérisation, notamment pour les collections de périodiques (voir § 3.4.5 page 19).

Rappelons par exemple à titre indicatif que la bibliothèque de la Sorbonne conserve 12 kms de périodiques, Cujas 10 kms, et Sainte Geneviève 11 kms.

Chapitre 4 :

CONDUITE DES PROJETS : MAÎTRISER LES DÉLAIS ET LES COÛTS

4.1. Analyse des risques

Comme tout grand projet atteignant le milliard de francs et s'étalant sur plusieurs exercices budgétaires, celui ci comporte un certain nombre de risques en termes de délais et de coûts.

En se reportant au tableau des opérations prévues (chapitre 5 pages 30 et 31) On remarque tout d'abord que fin 2000 et par rapport aux échéances espérées le niveau de maturité des projets reste inégal. Plusieurs projets ne sont pas suffisamment avancés par rapport aux échéances. Tous les programmes ne sont pas encore définitivement arbitrés. Certains projets ne sont encore qu'au stade d'une première ébauche. Le choix définitif des terrains n'est effectué que pour une partie des opérations.

Soulignons aussi que la réussite des projets de bibliothèque et leur ouverture dans des conditions de réussite aux yeux du public suppose une préparation très en amont des collections et des services. Les risques de retard résident aussi dans un lancement trop tardif des chantiers scientifiques par rapport aux chantiers de construction ou de rénovation.

Le nombre de directions d'administration centrale, de services rectoraux, de services d'établissements impliquées dans les constructions et rénovations de bibliothèques est élevé et la réactivité d'ensemble en est d'autant réduite. Il n'y a pas d'unicité des méthodes de conduite de projet d'un chantier à l'autre. Cet état de fait, tout à fait compréhensible et explicable par son contexte, n'en induit pas moins une inertie relative dans la conduite des projets qui doit inciter les recteurs à anticiper encore davantage en effectuant le suivi des opérations.

Des urgences réelles s'attachent à plusieurs grands projets comme le transfert de Paris VII sur la ZAC Rive gauche par exemple. L'ensemble des partenaires affichent leur volonté d'aboutir dans des temps très courts. Il faudra néanmoins

intégrer les délais nécessaires à la réalisation d'études, de programmes détaillés et à la passation de marchés publics ainsi que la réception complète des travaux.

Liés à ces risques de délais plus longs que ceux espérés, existent également des risques de surcoûts. La complexité de certaines opérations, les problèmes spécifiques de Paris en particulier, le fait que la reprise de l'existant se révèle souvent plus onéreuse que la construction neuve, pourrait entraîner une progression des dépenses. Dans certains cas le nécessaire phasage des opérations impliquera des complexités fonctionnelles qui généreront des coûts supplémentaires (en fonctionnement et en investissement).

4.2. Proposition de plan d'action

Revue d'avancement thématique sur les bibliothèques

Pour toutes ces raisons, et compte tenu du fait que la période 2001/2006 peut être considérée comme de courte durée pour des opérations nombreuses et de grande ampleur, il paraît nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi spécifique aux projets de bibliothèques et des méthodes de conduite de projet permettant de lever les risques évoqués.

A partir de 2001, il est proposé d'instaurer une revue d'avancement des projets de bibliothèques préparée par la mission inter académique. Pilotée par les recteurs avec la participation des administrations concernées (DES, DPD, Missions scientifique universitaire) de la Région et de la Ville de Paris, cette revue serait organisée tous les 2 mois. Faisant l'objet d'un rapport d'avancement préalable, ses objectifs seraient d'identifier les obstacles à la poursuite des projets, d'identifier les arbitrages à prendre, les interlocuteurs à relancer, et d'anticiper sur les dérives éventuelles. Une première revue pourrait être organisée à la fin du mois de février 2001.

Conduite de la maîtrise d'ouvrage.

Outre ce dispositif général de suivi des projets, des dispositions d'ensemble doivent être prises pour que les maîtres d'ouvrages puissent s'associer les compétences nécessaires, ce qui signifie notamment :

- Ne pas hésiter à mettre en place une assistance globale à maîtrise d'ouvrage,

- Donner mandat à des maîtres d'ouvrages délégués

Plans d'assurance qualité.

La mise en place de la maîtrise d'ouvrage déléguée suppose en contrepartie la mise en place de « plans d'assurance qualité » définissant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué et permettant un dialogue approfondi et réel avec l'ensemble des utilisateurs.

Traiter les procédures en parallèle

Enfin, si l'on veut éviter des dérives importantes dans les délais, il est plus que souhaitable de préférer les procédures parallèles aux procédures séquentielles. Il est nécessaire de lancer les études de programmation sans attendre la définition détaillée des surfaces (exemple : Clignancourt). De même il est vivement souhaitable pour des opérations situées en zone urbaine de lancer en parallèle les études techniques et juridiques préalables.

Plans d'action par projet

Pilotage global

Afin d'éviter les dérives il est indispensable qu'un responsable unique soit nommé pour chaque projet de bibliothèque et que les structures d'arbitrage soient bien identifiées. Ce pilotage doit être global et pouvoir porter autant sur le bâtiment et ses équipements que sur les contenus scientifiques. Chaque responsable doit être en mesure de définir les principaux jalons de son projet, les corrélations entre les différentes étapes. Il sera entre autres l'interlocuteur de la mission interacadémique pour préparer la revue d'avancement bimestrielle.

Mise en place d'équipes de préfiguration pour certaines opérations

Afin de préparer dès l'année 2001 l'acquisition des collections, le cahier des charges des différents équipements, le cahier des charges des systèmes d'information, de travailler sur les programmes il est nécessaire de mettre en place des équipes de bibliothécaires chargés de la préfiguration des projets : c'est le cas par exemple pour les projets Ste Barbe et pour le pôle Langues et Civilisations.

Dans un certain nombre de cas et dans la mesure où la solution d'un établissement public constructeur n'a pas été envisagée, il importera de choisir le statut provisoire de l'équipe de préfiguration.

Chapitre 5 :

ANALYSES D'OPÉRATIONS EN COURS

Pour fournir un premier aperçu des opérations prévues, on trouvera ci après deux tableaux récapitulant pour les académies de Paris, Versailles et Créteil l'avancement des projets fin décembre 2000.

Le tableau ci dessous fournit une évaluation du nombre de places de bibliothèques disponibles en 1999 et une *estimation* des objectifs de progression au terme des opérations inscrites au contrat de plan Etat/région pour la période 2000/2006.

Evaluation du nombre des places offertes dans les services communs de la documentation, et bibliothèques inter universitaires à échéance du contrat de plan Etat/ région :

Académies	Places 1999*	Evaluation 2006	Objectif d'accroissement
Paris	12 500	17 490	+ 4 990
Créteil	4 610	7 010	+ 2 400
Versailles	6 915	7 515	+ 600**
TOTAL	24 025	32 010	7 990 (+ 33%)

* : Source : enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires 1999 (publiée dans : *Annuaire statistique des bibliothèques universitaires*. Paris : La Documentation française.

** Hors projet BDIC.

Avancement des projets de bibliothèques inscrits au CPER 2000-2006

5.1. Académie de Paris

Opérations M2 SHON Places	Localisation	Financements	Etudes	programmes	Concours MOE * souhaité	Début travaux *souhaité	des	Ouverture souhaitée
Paris II. Assas 2400 m2 514 places	Rue d' Assas	Etat 24 MF		Programme Dourdin consultants	Concours Janvier 2001	*Juin 2002		10/ 2003
Paris IV Clignancourt 6245 m2 550 places	Clignancourt	Etat 62,4 MF		Appel d'offre à progr. en attente SCAP	Concours* Septembre 2001			10/ 2004
Paris VII ZAC RIVE GAUCHE 15 000 m2 1800 places	Tolbiac Grands Moulins	Région 50 MF Collectivités 135 MF		Programmation globale P7 Décembre 2000 Cab. Couzane				2004
CADIST ; sciences de la terre. Ilot Cuvier 2000 m2 40 places	Ilot Cuvier	Région 50 MF	Etude faisabilité Nov. 2000 EPCJ	Programme en cours : cab. ARP Janvier 2001				2005
Bibliothèque Sainte-Barbe 12 000 m2 1200 places	Collège Sainte- Barbe	Collectivités 78 MF Etat 61 MF	Etude de faisabilité décembre 2000 SCAP		Concours* Septembre 2001			10/ 2004
Langues et civilisations. ZAC Rive gauche 19 000 m2 1500 places	Tolbiac Ilot SAGEM	Région 300 MF	Etude faisabilité à lancer					Fin 2004

5.2. Académies de Créteil et de Versailles

Opérations M2 SHON Places	Localisation	Financements	Etudes	programmes	Concours MOE * souhaité	Début des travaux *souhaité	Ouverture souhaitée
Paris XII. droit 3300 m2 600 places	Créteil	Région 55 MF		APS	Concours Décembre 2000 M. Remond		Octobre 2003
Paris XIII. Sciences Villetaneuse 2750 m2	Extension in situ par échanges internes à l'université	Région 27 MF					2005/2006
Paris XIII. Lettres Villetaneuse 3850 m2	Extension du bâtiment actuel	Région 38 MF					2005/2006
Paris XIII pluridisciplinaire 2 650m2 300 places	Bobigny Site de l'illustration Expertise en cours	Région 35 MF		En cours Cab. Prospective et Patrimoine			Novembre 2004
Marne la Vallée 2 X 5000 m2 2340 places demandées	En discussion	Etat 65 MF		non			
Versailles-Sciences 5000 m2 500 places	Campus Etats-Unis Problème de POS	Région 80 MF					2005/2006
Versailles 8300 m2 1100 places XIe et XIIe plans	St- Quentin Fin d'opération B.U.	Région 25 MF		oui	Concours décembre 99 Archi. :Ripault	APS en cours	2003

Analyses de projets de bibliothèques

5.3. Bibliothèque Sainte Barbe

La création d'une nouvelle bibliothèque étudiante dans les anciens locaux du collège Sainte Barbe relève d'une politique volontariste d'aménagement et de restructuration d'un site documentaire prestigieux sur la Montagne Sainte Geneviève. Cette opération donne à cette zone une forte cohérence disciplinaire (lettres, sciences humaines et sociales), et une meilleure articulation recherche/enseignement. Elle constitue aussi pour la bibliothèque Sainte Geneviève l'opportunité d'un meilleur équilibre entre ses fonctions d'accueil d'un vaste public et ses fonctions patrimoniales. Elle permet aux bibliothèques de la Sorbonne et de Cujas d'être plus explicitement réservées aux chercheurs et aux étudiants de troisième cycle.

Description des bâtiments :

Situé dans le V^{ème} arrondissement, à proximité immédiate de la bibliothèque Sainte Geneviève et Cujas, l'ancien collège sainte- Barbe est constitué de 4 corps de bâtiments de tailles et de hauteurs variables (sous-sols à R+4), reliés entre eux et représentant 12 460 m² SDO. L'inscription d'une partie des éléments du site à l'Inventaire des Monuments Historiques et les exigences de la sécurité ne permettront pas de faire classer le bâtiment en catégorie 1 (+ de 1500 personnes).

Orientation générale du projet

Il est proposé un ensemble de services de bibliothèques décliné selon trois axes :

- 1) bibliothèque étudiante de 1200 places pour les 1er et 2èmes cycles en lettres et sciences humaines et sociales,
- 2) création de magasins supplémentaires pour Ste Geneviève & Cujas,
- 3) le cas échéant une ou des bibliothèques de recherche,

La question du statut futur de la bibliothèque étudiante sera étudiée ultérieurement.

5.3.1. Bibliothèque étudiante de premier et second cycle :

La bibliothèque étudiante de premier et second cycle en lettres, sciences humaines et sciences sociales en libre accès pourrait être installée dans les bâtiments Ouest et Nord (8000 m² SDO). Afin de favoriser le fonctionnement de la bibliothèque, les espaces consacrés à l'accueil du public seront situés dans les 4 premiers niveaux au maximum et communiqueront entre eux. Les services intérieurs (bureaux), isolés du circuit du public, occuperont les étages 3 et 4.

Implantation des services :

Salles de lecture et accueil peuvent être répartis sur les quatre premiers niveaux depuis l'ancien réfectoire jusqu'au niveau + 2.

Ces salles comprendront 1200 places de lecture équipées pour partie de prises courants forts et faibles (la norme minimale retenue est de 3,5 m² SDO par place). L'utilisation du préau situé sous le bâtiment Nord doit être particulièrement étudiée : fermeture, possibilité d'agrandissement sur l'ancienne cour de récréation et mezzanine

Collections : 250 000 documents (8000 mètres linéaires) en accès libre et en consultation sur place répartis dans les salles. Réserves (200 m²) en sous-sol

Salle de formation (20 personnes)

Bureaux et services(80 personnes ; 1200 m² SDO) à répartir dans les niveaux 3 et 4.

Les places de travail et la documentation seront distribuées dans les différents espaces. Ces espaces devront avoir la plus grande superficie possible sans cloisonnements de façon à faciliter le regroupement des disciplines, à assurer l'accueil, l'ordre et la sécurité des biens, et à optimiser la capacité d'implantation des mobiliers.

Esquisse budgétaire (en francs 2000) :

La mise en place de cette opération nécessitera la mise en place d'un budget d'investissement, d'emplois puis enfin d'un budget de fonctionnement. Les estimations qui suivent ont été effectuées par la sous direction des bibliothèques.

Budget d'investissement hors matériel (préparation de la collection sur trois ans) :
environ 36 MF

80 000 volumes à 250 F	20 MF
1000 périodiques x 2 ans x 800 F	1,6 MF
20 000 reliures à 100 F	2 MF
Etiquetage, équipement contre le vol	0,6 MF
Ressources électroniques	3 MF
Total ressources	27, 2 MF
Système d'information	2 MF
Administration générale 2 MF x 3	6 MF
TOTAL	35, 2 MF arrondis à 36 MF

Personnel : 60 emplois à l'ouverture

Effectif cible	60
Année n – 3	5
Année n – 2	10
Année n – 1	15
Année d'ouverture	20
Année n + 1	10

Budget de fonctionnement prévisionnel : 8 MF

8 000 volumes x 250 F	2 MF
2000 reliures à 100 F	0, 2 MF
1 500 périodiques x 800 F	1, 2 MF
Ressources électroniques	1 MF
Total ressources	4,4 MF
Vacations (280 jours x 4 niveaux x 2 agents x 5heures x 70 F	0,8 MF
Administration générale	1 MF
Dépenses d'infrastructures (12 000 m ² x 150 F	1,8 MF
TOTAL	8 MF

5.3.2. Magasins supplémentaires pour les bibliothèques Cujas et Sainte Geneviève

A l'emplacement de l'ancienne salle des sports (côté sud), il est proposé de construire plusieurs niveaux de magasins pour permettre une extension de ceux de Cujas et de Sainte Geneviève dont les bâtiments jouxtent ceux du collège Sainte Barbe. Ces nouveaux magasins pourraient être en liaison directe avec les magasins mitoyens de ces établissements ce qui implique une réflexion sur la nouvelle organisation de ces bibliothèques.

Les études des réglementation d'urbanisme et d'occupation des sols fixeront les contraintes, indiqueront les possibilités d'élévation et permettront d'établir le programme définitif d'affectation de ce bâtiment. Ces études devront donc s'étendre aux bâtiments adjacents.

5.3.3. Accueil de bibliothèques de recherche

Dans le bâtiment Est, et sous réserve que les programmes précédents jugés prioritaires par les partenaires ne consomment pas la totalité des espaces, il pourrait être envisagé d'accueillir une bibliothèque de recherche et des bureaux. Selon les plans (3500 m² SDO) pourraient accueillir un maximum de 160 personnes.

Quatre propositions sont en concurrence et devront à terme faire l'objet d'un arbitrage :

- Fondation pour les études comparatives¹² : droit, institutions, sociétés : 2000 m² utiles soient 2600 m² SDO dont 630 m² pour la documentation, 450 m² de bureaux pour la recherche, 430 pour les salles de réunion et de formation, 450 m² de bureaux pour les services communs.
- Propositions de transfert et regroupement de centres de recherche et de fonds documentaires de Paris I et Paris II¹³ en vue de constituer un pôle juridique : droit privé (600 m²), droit public (400 m²), droit international et communautaire (600 m²), histoire du droit (750 m²), droit comparé (1000 m²).

¹² Selon l'étude de M. A. Lyon – Caen. *Le Développement du droit comparé en France. Une Fondation pour les études comparatives droits, institutions, sociétés. Rapport remis à M. Jack Lang, Ministre de l'Education nationale et M. Roger Gérard Schwartzberg, Ministre de la Recherche.* Juillet 2000.

¹³ Suivant la proposition faite conjointement par les présidents de Paris I et Paris II au recteur de Paris le 4 décembre 2000. Cf. *Le Pôle juridique de la montagne Sainte Geneviève.*

- Salle de lecture de la bibliothèque nordique et bureaux : 500 m² utiles soit 650 m² SDO. Dans l'hypothèse où cette bibliothèque ne rejoindrait pas le pôle Langues et Civilisations cette solution permettrait de recomposer plus rationnellement les espaces de Sainte Geneviève (magasins et bibliothèque nordique)
- Bibliothèque Jacques Doucet : sur la base de besoins estimés à 3500 m² SDO. Cf. plus loin les propositions sur cette bibliothèque.

Ces divers projets ne sont pas véritablement comparables entre eux . D'une manière générale l'accueil d'étudiants supplémentaires pourrait susciter de fortes réserves au regard des règles de sécurité. Il paraît difficile d'arbitrer en l'état avant de connaître les résultats de l'étude technique et l'estimation même approximative des surfaces réellement disponibles.

5.3.4. Etat d'avancement du dossier Sainte Barbe

Sur la base des orientations précisées ci dessus, une étude de faisabilité a été commandée par le rectorat de Paris. Cette étude est en cours : ses résultats devraient être connus dans le courant du mois de février 2001.

Cette étude a pour objectifs de déterminer les possibilités de réutilisation des bâtiments existants et d'agrandissement partiel de l'ancien collège afin d'y installer des services de bibliothèques. Elle porte sur le contexte réglementaire des bâtiments, les expertises techniques (diagnostic et faisabilité) et les estimations financières. Le rapport d'étude comportera donc les éléments relatifs au contexte réglementaire et environnemental (cadastre, POS, COS, protection des sites) afin de déterminer les possibilités réglementaires d'occupation, de modifications et de constructibilité de l'ensemble.

Le diagnostic établira bâtiment par bâtiment : l'étude géotechnique des sous-sols ; la charge et la résistance au feu que peuvent supporter les planchers ; l'état des structures périmétriques (murs porteurs, poteaux) et leur portance ; les dispositions de sécurité existantes (sorties de secours et accès pompiers).

Une estimation financière des travaux sera fournie pour aide à la décision.

Les consignes générales données pour l'étude ont été les suivantes :

- L'accès des publics et personnels aux différents établissements se fera par le porche d'entrée situé 4, rue Valette 75005.

- Dans cette configuration, les bâtiments seraient classés ERP de type S (bibliothèque) en catégorie 2 (moins de 1500 personnes)
- La charge au sol doit être majoritairement de 500 à 600 kg (au moins pour les niveaux -1, 0, +1, +2)

Suite des opérations

1. En fonction des résultats de l'étude (février 2001) la mission interacadémique en liaison avec la sous direction des bibliothèques (DES) se propose de poursuivre la préparation du programme des bibliothèques.

2. Il importe cependant que la DES prévoie dès 2001 de mettre en place une équipe de préfiguration dans l'attente d'un statut pour la bibliothèque Sainte Barbe. Compte tenu des calendriers d'affectation des personnels de bibliothèque, la mise en place des premiers personnels pourrait se faire au mois de mai 2001 à l'issue de la commission administrative paritaire prévue par la DPATE le 4 mai.

La mise en place d'un premier budget de fonctionnement pourrait permettre de lancer les premières acquisitions ainsi que les études nécessaires en matière d'équipements informatiques notamment.

5.4. Bibliothèques du Pôle Langues et Civilisations du monde

Une conception originale dans son approche scientifique pour une opération en deux phases

Il s'agira d'un pôle à vocation nationale et internationale largement ouvert sur l'étranger. Sur le plan scientifique le pôle concernera majoritairement les aires linguistiques et culturelles non européennes, les langues slaves et les langues européennes peu répandues.

Le projet du pôle langues et civilisations réunira sur la ZAC Rive gauche des centres de recherches spécialisés en langues et civilisations du monde et leurs ressources documentaires, la bibliothèque inter universitaire des langues orientales et l'INALCO dans son ensemble ainsi que des espaces d'exposition et de colloques.

Dans ce pôle l'ensemble documentaire est convié par l'ensemble des partenaires à remplir un rôle très fort à la fois d'identification et de fédération des différents partenaires. Appelée à devenir la tête d'un réseau sur les aires culturelles, elle doit être un des éléments attractifs de l'ensemble.

5.4.1. Phasage

La première évaluation quantitative faisait état de 55 000 m² SHON nécessaires pour mener à bien ce projet. La convention signée entre l'Etat et la Ville de Paris précise que l'opération, ramenée à 45 000 m², sera constituée de deux phases. L'estimation quantitative des terrains dits de la SAGEM, mis à disposition pour la réalisation d'une première phase, est de 32 000 m² dont 4000 m² en sous-sol et montre que l'on ne peut pas réaliser la totalité de l'opération sur un seul terrain. Cette enveloppe permet cependant de programmer la construction du centre de ressources en langues et de transférer l'actuelle bibliothèque des langues orientales.

La première phase comprendra donc l'installation de l'ensemble documentaire qui comprendra au départ la BUILO et des fonds intégrés (institut études slaves de Paris IV, et fonds slave de la Sorbonne,...) ainsi que les locaux administratifs et d'enseignement de l'Institut national des langues et civilisations orientales. La seconde phase estimée à 12 000 m² permettra, conformément au contrat de plan Etat-Région et à la convention

cadre sur l'enseignement supérieur et la recherche à Paris, d'achever l'implantation de l'INALCO, de développer des laboratoires et des centres de recherche, et d'accueillir l'Institut des Amériques.

Finaliser le partenariat

Le concept « langues & civilisations » doit correspondre à des ensembles scientifiques cohérents. La notion de langues orientales au sens de l'INALCO est en effet très extensive puisqu'elle désigne les langues rarement parlées en France et couvre les cinq continents. Une partie du partenariat reste à préciser rapidement si l'on veut tenir les délais. A cet effet il est indispensable de désigner un enseignant chercheur chargé de finaliser les contours scientifiques du partenariat avant la fin du premier trimestre 2001. Les partenaires devront s'engager sur un cahier des charges commun (fonctionnement intégré des bibliothèques en ce qui concerne le stockage des collections, leur consultation, la production des catalogues). Ces accords devront être validés par les instances universitaires correspondantes.

L'accord de Paris IV est acquis pour les langues slaves. L'université de Paris III est également très intéressée par la création du pôle langues et civilisations du monde. Certains centres de recherche et bibliothèques comme l'institut d'études iraniennes, le centre d'études hongroises et la bibliothèque Orient – Monde arabe pourraient s'installer à Tolbiac tout en restant juridiquement rattachés à leur établissement d'origine.

La question du transfert éventuel des collections de la bibliothèque nordique sur le pôle Langues et civilisations du monde se heurte selon la directrice de la bibliothèque Sainte Geneviève à l'absence de séparation claire entre cette collection et celles de la bibliothèque Sainte Geneviève en général. Cette question reste néanmoins à examiner.

En tout état de cause, la synergie des opérations P VII et du Pôle Langues et civilisations dans le domaine des langues orientales devra être fortement recherchée.

Une convention scientifique avec la Bibliothèque nationale de France devra être préparée afin de préciser la répartition des rôles en matière de langues et civilisations orientales.

L'ensemble documentaire

L'enveloppe globale affectée à ce projet est de 19 000 m² SDO. Elle prend à son compte des structures d'accueil et des magasins importants en vue des partenariats à venir. Ces prévisions intègrent en effet le transfert des collections slaves du Centre d'études slaves (90 000 documents) et du fonds slave de la bibliothèque de la Sorbonne (estimé entre 65 000 et 100 000 volumes) qui viendraient s'ajouter aux 650 000 ouvrages et aux collections de périodiques (8600 titres) de la B.I.U.LO. Les capacités des magasins sont calculées pour accueillir environ 1,8 million de volumes.

D'une manière générale le cadrage propose un important dispositif d'accueil, d'information et de bibliographie qui pourrait servir d'élément fédérateur à l'ensemble du projet documentaire du pôle.

Les espaces ouverts 11 h par jour, 6 jours sur 7, devraient permettre une grande autonomie des lecteurs et certains services requérant de nombreux personnels doivent pouvoir être fermés.

Les places, les documents et les services seront répartis dans un espace ouvert. Le pré-programme prévoit de ne pas cloisonner à l'excès les espaces mais plutôt de concevoir un classement correspondant à de vastes zones géographiques ou linguistiques. Le classement de la bibliothèque voudrait traduire ainsi les interactions de civilisation et évoluer en fonction des courants de la recherche et de l'actualité internationale politique et économique. Les places de lecture doivent permettre la mixité des usages documentaires et le brassage des communautés culturelles différentes quel que soit le niveau du lecteur. La diversité des places (informatiques, audiovisuelles, traditionnelles) réparties dans le bâtiment autoriserait ce niveau d'accueil unique.

Les espaces d'accueil et salles de lecture (8 800 m² SDO) sont prévus comme suit :

Accueil, information et prêt, salle de bibliographie et formation 650 m²

Collections en accès libre : 170 000 ouvrages et 1500 titres de périodiques

Places de travail diversifiées : 1500

Certains fonds exigent des conditions de conservation et de consultation spécifiques dont il faudra tenir compte lors du programme. Une salle de consultation de la réserve sera située à proximité des magasins (50 places pour 130 000 documents).

Magasins : 6 200 m² SDO. Reliés aux salles de lecture par un système de convoyage électrique. Stockage traditionnel et stockage compact. Les collections conservées en magasin sont estimées à 1 800 000 volumes.

Services intérieurs : 3 100 m² SDO.. Situés à proximité des services publics, ces services pour des raisons de sécurité, seront autonomes et articulés autour de l'espace de livraison des collections

Futur statut de l'ensemble documentaire

La question du statut est entièrement ouverte. En l'état actuel du dossier on voit mal comment pourrait être choisi un statut tant que l'étendue et la qualité des partenaires ne sont pas encore complètement définies. Dans tous les cas il ne peut s'agir que d'une entité inter universitaire, compte tenu des liens qui existeront non seulement avec Paris III mais aussi avec Paris IV et Paris VII.

Lancer l'étude de constructibilité

Une étude technique de la constructibilité des terrains doit être rapidement lancée pour répartir la surface globale de la parcelle située au sud de la ZAC Rive Gauche (M12 – A et M12 – B), et amorcer la réflexion sur le pré-programme.

Une première approche globale avait chiffré l'implantation des bureaux recherche, des centres de documentation rattachés, de l'espace colloque et expositions et de la B.I.U.LO à 24/26 000 m² SHON (20/22 000 m² SDO) selon les solutions proposées et décomposées comme suit :

- 2500 m² SDO pour les centres de recherche et les fonds documentaires qui leur sont attachés
- 1875 m² SDO pour l'accueil général, les salles de conférences, d'exposition, librairie, service de reprographie et d'édition, cafétéria et les services qui leur sont attachés
- 15 000 m² SDO pour la B.I.U.LO.

Préfiguration

Afin de préparer un fonctionnement intégré, lancer un groupe de travail B.I.U.LO/BNF sur le traitement des caractères non latins.

Dès l'arbitrage sur les partenariats du pôle, s'imposera la mise en place d'une équipe de préfiguration. Cette équipe devra finaliser en priorité le programme de la première phase. En pratique, et compte tenu des calendriers des mouvements de personnels de bibliothèques, cette équipe ne pourra pas être nommée avant mai 2001.

5.5. Bibliothèque littéraire Jacques Doucet

Créée en 1913 et placée sous la tutelle de la chancellerie de Paris, la bibliothèque littéraire Jacques Doucet comprend des manuscrits, livres précieux (éditions originales, exemplaires d'auteurs, livres d'artistes, reliures d'art), des revues, photographies et archives de presse, de peintures, dessins et d'objets constituant un ensemble unique consacré à la littérature française des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Aujourd'hui étroitement logée dans quelques étages aménagés d'un petit immeuble de la Bibliothèque Sainte Geneviève, cette collection est peu mise en valeur. Une salle de lecture étroite, des horaires d'ouverture insuffisants, l'absence de locaux d'exposition, des liens avec la recherche universitaire peu développés expliquent cette déshérence malgré l'estime dont elle bénéficie depuis des années de la part d'écrivains et de mécènes. Cependant la bibliothèque Jacques Doucet continue année après année de s'enrichir de fonds prestigieux : Michel Leiris, Jean François Lyotard, etc. Pour des raisons de place, de qualité de la conservation, un emménagement dans de nouveaux locaux adaptés à des fonctions de bibliothèque/ musée doit être envisagé.

Insérer dès à présent la bibliothèque dans la recherche universitaire

L'insertion de la bibliothèque Jacques Doucet dans la recherche universitaire pourrait déjà être renforcée. Par la pluralité de ses champs de recherche dans le domaine des lettres, des sciences humaines et sociales et le nombre de ses enseignants –chercheurs spécialisés dans les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, l'université de Paris III – Sorbonne nouvelle s'est montrée particulièrement intéressée par cette articulation entre patrimoine littéraire et recherche. Sans attendre le choix de nouveaux locaux une convention scientifique pourrait être passée avec Paris III, cette convention n'étant pas exclusive de liens ultérieurs développés avec d'autres établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Une convention avec Paris III est en cours de préparation et devrait bientôt être soumise au recteur de Paris.

De nouveaux locaux pour la bibliothèque Doucet

Cette opération n'ayant pas été initialement prévue au contrat de plan Etat/Région, il faut donc l'insérer dans un programme. C'est l'objet des différents scénarios proposés.

Un pré-programme a été élaboré par le conservateur de la bibliothèque. Ce cadrage met l'accent sur les ambitions accrues en terme de communication des documents et de conservation. Outre les services d'une bibliothèque précieuse (salles de lecture, magasins), la valorisation des collections et l'accueil de nouveaux publics supposent l'ouverture d'un espace d'exposition permanent (musée littéraire) bien identifié largement accessible. Le programme inclut également des salles de séminaire.

Conçue dans l'esprit d'une installation autonome, l'estimation des besoins en surfaces a été d'abord évaluée à 7000 m². Cependant si la bibliothèque s'intègre dans un projet plus vaste incluant les espaces d'accueil et de séminaires, la surface globale du projet pourrait selon le conservateur se limiter à 3000 m² ce qui correspondrait déjà à un quintuplement des locaux dont dispose aujourd'hui la bibliothèque.

Sur la future implantation de la bibliothèque Jacques Doucet :

Trois scénarios ont été envisagés :

1°) Implantation dans le collège Sainte Barbe. Les locaux du bâtiment est pourraient éventuellement convenir à cette localisation, l'ancienne chapelle étant alors dédiée aux expositions. Cette implantation dépendra des surfaces laissées disponibles par les projets jugés plus prioritaires (bibliothèque de premier et second cycle, aménagement de magasins). En dehors de son intérêt d'opportunité et d'un relogement proche de la localisation actuelle, ce choix ne présente pas de forte cohérence avec l'ensemble Ste Barbe.

2°) L'installation de la bibliothèque Jacques Doucet dans les locaux de la bibliothèque de l'Arsenal laissés libre par le départ du département des arts du spectacle est beaucoup plus séduisante sur le plan scientifique. Les collections de la bibliothèque de l'Arsenal sont en effet des collections littéraires qui pour la partie XIXème siècle compléteraient admirablement les collections de Doucet. L'ensemble ainsi constitué dans des locaux historiques, hantés par le souvenir de Charles Nodier, formerait alors une bibliothèque musée de la littérature française de grande ampleur. De plus l'architecture de la

bibliothèque de l'Arsenal offre des opportunités pour des salles d'exposition permanentes permettant de présenter les collections à un vaste public. La Bibliothèque nationale de France songe elle même à y installer un musée du livre. Il reste néanmoins à évaluer le coût de cette installation. Les bâtiments de la bibliothèque de l'Arsenal, formés par trois pavillons dont certaines parties remontent au XVIII^{ème} siècle, ont beaucoup souffert au fil des années de la surcharge croissante des magasins. De gros travaux sont indispensables avant de réinstaller des collections nouvelles. Une étude de faisabilité est donc prévue par la Bibliothèque nationale de France en 2001. Les modalités de participation du Ministère de l'Education Nationale à cette rénovation resteraient à déterminer comme par ailleurs l'enveloppe, cette opération n'étant par prévue au CPER. De son côté le Ministère de la Culture n'a pas encore programmé la rénovation de l'Arsenal dans la liste de ses travaux. Enfin ce scénario pose le problème des modalités de fonctionnement des deux bibliothèques dépendant de deux institutions différentes qui n'envisagent pas pour le moment d'intégrer leur gestion, mais tout au plus d'harmoniser les méthodes de travail.

3°) L'installation de la bibliothèque Jacques Doucet dans le nouvel ensemble destiné à Paris III dans l'îlot Poliveau constitue une troisième hypothèse. La cohérence scientifique de ce scénario réside dans le rapprochement de Paris III et de la bibliothèque Jacques Doucet dans la logique de la convention en cours de préparation. Sur le plan budgétaire la rénovation de l'îlot Poliveau figure dans le contrat de plan Etat/région et permet d'envisager la réinstallation de la bibliothèque en intégrant les principales dimensions du programme et ne restreignant pas ses perspectives de développement. Selon une étude d'urbanisme et d'architecture effectuée pour le compte du rectorat de Paris les surfaces constructibles à Poliveau seraient estimées entre 48 000 et 51 000 m² (correspondant à des capacités réelles plus réduites selon la Ville de Paris). Enfin l'implantation d'une bibliothèque musée serait sans doute bien perçue par les habitants du quartier.

Pour cet ensemble de raisons, l'installation de la bibliothèque Jacques Doucet dans l'îlot Poliveau est actuellement le scénario privilégié par la présidence de Paris III et la direction de la bibliothèque.

Avancement du dossier

Dans un premier temps il serait nécessaire d'arbitrer en faveur d'un scénario préférentiel. Si l'hypothèse Poliveau était confirmée, cet arbitrage devrait être complété par une indication sur l'implantation future de la bibliothèque.

Sur la base de 3000 m² SDO, les travaux de programmation associant la chancellerie, la sous – direction des bibliothèques, le conservateur de la bibliothèque et l'université de Paris III pourraient alors commencer.

La question du statut et des instances scientifiques chargées de valider les orientations de la bibliothèque devront également faire l'objet d'un dossier préparatoire.

Conclusion :

TRAVAUX DU COMITÉ EN SECONDE PHASE

En conclusion de ce rapport d'étape il faut d'abord souligner l'accueil favorable réservé par les présidents d'université au rôle du comité. L'introduction d'une instance de coordination et de veille sur des dossiers qui concernent directement ou indirectement un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur est perçue comme un élément susceptible de concourir à la relance et à la bonne fin des projets.

Sur le plan des disciplines le comité devra davantage travailler sur le secteur scientifique : le transfert de Paris VII sur la ZAC de Tolbiac, le réaménagement de la bibliothèque interuniversitaire de sciences dans Jussieu, l'installation du CADIST sciences de la terre à Cuvier, mais aussi les projets en cours dans les académies de Versailles et de Créteil sont l'occasion de repenser le réseau documentaire scientifique en Ile-de-France. La question de la documentation médicale en Ile-de-France n'a pas été abordée en première phase et pourrait être abordée dans un troisième temps. Le transfert de l'odontologie dans le centre de Paris semble s'effectuer sans difficultés particulières.

En outre pour la seconde phase de ses travaux le comité propose :

- De poursuivre les auditions et les concertations engagées fin 2000,
- De tenir à jour avec les administrations centrales (DES, DPD) le tableau de bord des projets, et de préparer les réunions d'avancement interacadémiques,
- De poursuivre son rôle de conseil sur les opérations prévues :
- De compléter les propositions d'orientations par une réflexion sur l'évolution des métiers et des qualifications,
- De poursuivre la réflexion sur les questions de stockage, de conservation partagée et de numérisation,
- D'engager le travail sur les aspects statutaires et notamment sur les services inter universitaires.